



1188 Gimel, le 12 novembre 2018

CONSEIL COMMUNAL
GIMEL

AMENDEMENT

au Préavis Municipal No. 05-2018
présenté au Conseil Communal
en sa séance du 24 octobre 2018

« Budget 2019 » de la Commune de Gimel

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs :

CORREVON Pierre-Yves, Président
MESSIEUX Cyril
PASCHE Jean-Marie
PICHON Stéphane
EGLI Daniel
BOILLAT Nicolas
DIEPERINK Edgar, Rapporteur

La commission des finances en collaboration avec la municipalité vous demande d'amender le budget 2019 en apportant les modifications suivantes :

1. De corriger au poste 440.3040.00, caisse de pension de SFr. 41'231 qui devient SFr. 8'905.
2. De corriger les montants globaux qui deviennent :
 - a. pour parcs promenades et cimetière (440) SFr. 146'776.-
 - b. fonctionnement au total SFr. 11'243'392
 - c. au déficit qui passe de SFr. 167'201 à SFr. 134'875.

Conclusions

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au Conseil Communal d'amender le budget 2019 avec les modifications ci-dessus.

Le Président

Le rapporteur

Les membres